

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2022
Procès- verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick, M. DUPERRAY Jean-Baptiste, Mme PEIRON TRAUB Dominique, Mme THOMAS Laëtitia,

Absents excusés : Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, M. SESSIECQ Jean-Marc, M. PEZON Grégory

Date de convocation : 11 octobre 2022

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h30 à la mairie de Saint-Julien.

Mme Dominique Peiron Traub est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1) Adhésion à un groupement de commandes pour la capture et la mise en fourrière des animaux domestiques errants : signature de la convention d'adhésion.

La Ville de Villefranche propose d'adhérer à un groupement de commandes dont elle assure la coordination pour l'achat des prestations de capture et mise en fourrière des animaux errants.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes susmentionné, pour permettre de répondre aux prérogatives de la commune en matière de gestion des animaux domestiques errants et à ses obligations d'avoir un service de fourrière animale.

2) Convention de servitude au profit d'Enedis pour les travaux d'alimentation électrique du « Clos des Bruyères » : autorisation de signature.

L'alimentation électrique du futur lotissement le Clos des Bruyères, nécessite la création par Enedis d'une tranchée pour enfouir une canalisation, et la pose sur socle d'un ou plusieurs coffrets et accessoires, sur la parcelle B136 propriété de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer une convention visant à établir une servitude au profit d'Enedis pour lui permettre un accès permanent nécessaire à l'implantation et à l'entretien de ces ouvrages.

3) Décision modificative n°1 au Budget Principal 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 au budget communal 2022 consistant en un virement de crédit du chapitre 022- dépenses imprévues au chapitre 67- Charges exceptionnelles, d'un montant de 2619.25€.

Cette décision modificative répond à la nécessité d'une part, d'annuler des titres sur exercice antérieur correspondant à des indemnités d'occupation qui ne seront pas recouvrées pour un montant de 2313€ et, d'autre part, de prévoir les crédits nécessaires au soutien financier à la nouvelle épicerie acté en conseil municipal du 12 septembre dernier pour un montant de 306.25€.

Les 2313€ non recouverts datent de 2019, ils correspondent aux loyers du bail mixte (logement et épicerie) dûs pour occupation sans titre après résiliation du bail.

4) Convention avec la CAVBS pour l'adhésion au dispositif de suivi des consommations énergétiques (ADVIZEO) et au service d'économe de flux mutualisé .

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Madame le maire à signer une convention avec la CAVBS pour bénéficier du suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux ainsi que des services d'un économe des flux mutualisé, dans le cadre de l'association de l'Agglo au programme MIMOSA (Mutualisation Intelligente des Moyens pour un Scénario Ambitieux) .

Le suivi des consommations énergétiques se fera via une plateforme nommée ADVIZEO et les données recueillies pourront être analysées et donner lieu à des recommandations de travaux ou d'équipements.

Les bâtiments inscrits dans ce programme sont l'école, la salle des fêtes et la mairie.

L'adhésion se fait au prix de 50€ HT par an et par bâtiment jusqu'au 15 mars 2023 et de 60€HT par an et par bâtiment à partir du 16 mars 2023.

La mise à disposition de l'économe de flux mutualisé a un coût de 0.90€ par habitant et par an.

La commune s'engage pour 3 ans.

B. Matray précise que l'économe de flux a été recruté et prendra son poste à l'Agglo le 14 novembre prochain.

5)Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable.

B. Matray, adjoint délégué, présente les données essentielles du rapport 2021 qui est public et consultable en ligne dans son intégralité sur le site internet de la commune.

La qualité de l'eau est conforme.

Il souligne que le plan de relance a permis d'accélérer le renouvellement des canalisations et qu'en 2021 un gros emprunt a été souscrit afin de financer plusieurs gros chantiers sur le réseau en 2022. Par ailleurs, le renouvellement de la délégation de service public est prévu fin 2022 ou début 2023.

6)Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

B. Matray adjoint délégué, présente les données essentielles du rapport 2021 qui est public et consultable en ligne dans son intégralité sur le site internet de la commune.

Les performances épuratoires de la station de Saint-Julien sont bonnes.

Le taux de conformité des ANC est stable ;

La nouvelle délégation de service public à venir devrait harmoniser les tarifs à l'échelle du territoire.

7)Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Madame le Maire présente les données essentielles du rapport 2021 qui est public et consultable en ligne dans son intégralité sur le site internet de la commune.

Elle rappelle que d'importantes préoccupations restent en cours au niveau de l'Agglo concernant les déchets : la déchèterie actuelle est insuffisante pour répondre au besoin du territoire de l'Agglo. Il en faudrait au moins une de plus. Mais il est difficile de trouver une commune qui accepte d'accueillir ce nouvel équipement.

La réflexion sur les modes de collecte est toujours en cours également.

Concernant le compostage collectif, il est rappelé que Saint-Julien est commune pilote avec l'équipement récent d'un site devant l'école, qui sera prochainement mis en service et ouvert aux habitants du secteur. Une réunion publique sera prévue à cet effet, sous la houlette de G. Pezon, conseiller municipal référent pour ce dossier.

M. Eric Casati fait remarquer qu'en tant que particulier du territoire de la CAVBS il est compliqué de trouver une structure qui accepte de recevoir et recycle les déchets amiantés qui ne sont pas récupérés par la déchetterie de l'Agglo. Les informations fournies par la CAVBS à ce sujet ne sont pas à jour et les prix pratiqués par certaines structures rédhibitoires...

Questions diverses

- Désignation d'un correspondant incendie et secours. Conformément décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 , un correspondant incendie et secours est désigné au sein du conseil municipal. Il s'agit de M. Franck Bourigault qui s'est porté volontaire. Parmi ses missions exercées sous l'autorité du maire, figurent l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, la participation à l'élaboration et à la diffusion du plan communal de sauvegarde etc..
- Projet salle des fêtes : des consultations sont en cours pour les levés topographiques et les diagnostics préalables obligatoires (amiante et plomb). Le CAUE sera aussi consulté pour un diagnostic et un avis sur les projets de cheminements et liaisons piétonnes ainsi que le stationnement sur le secteur du centre bourg . Coté financement, les subventions possibles par la Région sont finalement moindres par rapport aux enveloppes annoncées.
- Le projet de Géosite à la petite carrière continue d'avancer.
- Véhicules brûlés : Les gendarmes ont été réquisitionnés pour l'évacuation de la voiture brûlée au Chambély. Procédure en cours. Ce véhicule n'appartient à personne .

- Le centre de loisirs de Denicé peine à recruter. Il lui manque deux animateurs. Sa capacité d'accueil s'en trouve réduite. Certaines familles seront sans solution pour les prochaines vacances. Le centre de loisirs de Blacé a trouvé un directeur mais ne trouve pas d'animateurs non plus.
- La mission archivage prévu au budget s'est déroulée sur deux jours, 33 nouvelles boîtes d'archives ont été générées. La salle des archives est à saturation. Il conviendra de l'étendre après avoir renforcé si besoin le plancher.
- Un concert des « Nouvelles voix » est prévu à Saint-Julien au Mont Verrier
- La route de la Croix Marpoux va être refaite
- Le radar pédagogique va être déplacé au Tremble. Les relevés du Bourg vont faire l'objet d'une analyse.
- Les 2 boucles du PDIPR (sentier de randonnée géré par le Département) qui passent par St Julien sont en cours de révision, en concertation avec la commune qui a suggéré que l'une d'elle passe près de la carrière, futur Géosite. Le texte de présentation de ces boucles a été complété.
- La distribution des colis de Noël aux aînés est prévue le 10 décembre 2022
- Saint-Julien est commune pilote du secteur pour un partenariat avec l'UDAF qui viendra proposer des ateliers numériques à Saint-Julien tous les jeudis après-midi de 14h à 16h dans un minibus dédié à cet effet. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tout public y compris habitants des communes voisines.
- Le plan de la commune qui prendra place au centre bourg ainsi que les plans de poche seront livrés prochainement.
- La nouvelle version du site internet devrait être livrée avant fin novembre
- Les services de la protection civile (Etat) étudient la possibilité d'installer une sirène sur le toit de la mairie pour alerter la population en cas de catastrophe naturelle ou technologique
- L'installation d'un adoucisseur d'eau à l'école est à l'étude pour la bonne préservation des équipements de cantine.
- L'installation d'un escalier pour accéder à la plateforme du local voirie est projetée
- Des systèmes de récupération d'eau de pluie doivent être installés : 2 récupérateurs rigides de 750l à l'école et une citerne souple sous la sacristie
- Des nouvelles tables vont être commandées pour la salle des fêtes .
- Un chantier de rénovation énergétique a été visité à Colombier Saugnieu
- Le SYDER propose le concours Ecoloustics aux écoles du secteur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 22h00.

La secrétaire de séance,
Dominique Peiron

D Peiron

Le Maire,
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN

